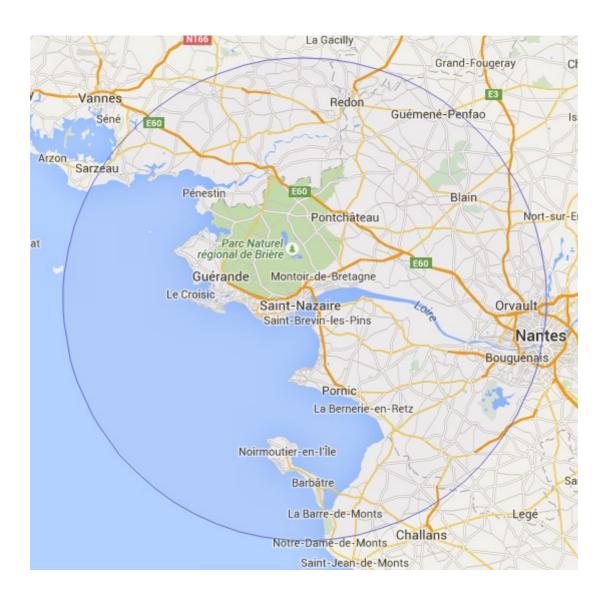
Aide pour connaître les villes à plus de 50 km afin de déterminer les ayants droits pour le nouveau dispositif.



Rappel:

La VENDEUR demande au moment du dépôt du vélo l'adresse du Président :

Christian PIERRE 1 rue Célestin FREINET 44600 St NAZAIRE

Après avoir vérifié par téléphone que son vélo est vendu, le VENDEUR enverra par la Poste :

- le reçu vendeur de couleur
- une enveloppe timbrée rédigée à son nom et son adresse
- les 10 % par chèque à l'ordre de l'AVS.

Dès réception, l'AVS lui enverra le chèque remis par l'acheteur ou un chèque de l'AVS si le paiement s'est fait en liquide.